

AVANT-PROJET DE PLAN D' ACTIONS POUR LA BIODIVERSITE

ELVEN
2021-2025



Ce document est un support pour la faciliter la participation du public à l'élaboration du projet définitif de plan d'actions qui sera soumis aux commissions municipales fin octobre 2021 pour une adoption par le Conseil municipal de novembre 2021.

Il est consultable sous une forme imprimée à la Mairie et sur les stands le vendredi matin sur le Marché.

LE PUBLIC EST INVITE A ENVOYER SES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS OU D'AJOUTS D' ACTIONS JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2021

Par courrier électronique biodiversite@elven.fr ou par dépôt ou envoi postal à la Mairie

1. Amélioration de la connaissance

- 1.1. Poursuivre l'observatoire participatif pour l'inventaire de la faune et de la flore de la commune*
- 1.2. Suivre les collisions routières*
- 1.3. Réaliser un herbier communal*
- 1.4. Respecter la biodiversité dans le programme d'aménagement foncier*

2. Sensibilisation, pédagogie et formation

- 2.1. Poursuivre la sensibilisation et l'information du grand public*
- 2.2. Développer la place de la biodiversité dans les évènements communaux*
- 2.3. Former les agents communaux sur la biodiversité*
- 2.4. Promouvoir l'Arboretum du bois du Hayo*
- 2.5. Valoriser la vallée du Kerbiler*
- 2.6. Etudier un projet de CPIE*

3. Nature en ville et principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

- 3.1. Mettre en place une politique communale de l'arbre en ville*
- 3.2. Promouvoir les jardins familiaux*
- 3.3. Préservation et pose de gîtes à martinets et hirondelles sur le bâti communal*
- 3.4. Encourager les habitants à accueillir la biodiversité chez eux*
- 3.5. Poursuivre la gestion différenciée des espaces publics*
- 3.6. Préserver la trame noire*
- 3.7. Mettre en œuvre le principe ERC (éviter, Réduire compenser)*

4. Gestion des milieux humides et aquatiques

- 4.1. Inventorier les mares, lavoirs, fontaines et réservoirs d'eaux artificiels*
- 4.2. Réaliser un suivi piscicole de la vallée de l'Arz et de ses affluents*
- 4.3. Entretenir les cours d'eau*

5. Gestion des milieux agricoles et forestiers

- 5.1. Etablir et initier la mise en œuvre d'un plan de conservation de la biodiversité dans le Bois du Helfaut*
- 5.2. Identifier les landes de la commune*
- 5.3. Développer et entretenir les vergers*
- 5.4. Préserver et valoriser les prairies anciennes*
- 5.5. Maintenir et restaurer le bocage*

6. Actions spécifiques

- 6.1. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes*
- 6.2. Expérimenter sur la problématique choucas et cheminées*
- 6.3. Assurer une veille sur des espèces à enjeux et intervenir en cas de nécessité*
- 6.4. Préserver les continuités écologiques et les habitats à enjeux de biodiversité*
- 6.5. Gérer la Biodiversité dans les carrières*

1. Amélioration de la connaissance

1.1. Poursuivre l'observatoire participatif pour l'inventaire de la faune et de la flore de la commune

| | |
|---|---|
| <p>Le principe d'un observatoire participatif de la biodiversité est de recueillir des données d'observations de citoyens afin d'évaluer les besoins et de mettre en œuvre une politique en faveur de l'environnement, adaptée aux problématiques locales : Milieux naturels, espaces agricoles et forestiers, espaces verts urbains, jardins privés. Il existe de nombreux types d'habitats, chaque citoyen est en mesure d'observer ce qu'il a sous les yeux et de transmettre ces précieuses informations.</p> <p>L'observatoire permet, en plus d'être utile à la collectivité en comblant les lacunes relatives à certaines espèces pouvant présenter un enjeu, de sensibiliser la population en la rendant actrice de sa biodiversité. Il permet aux habitants de s'investir pour son territoire dans la connaissance et la préservation de la biodiversité.</p> <p>Aujourd'hui un réseau de plus de 80 observateurs collecte des données (plus de 2 000 à ce jour), qui sont synthétisées et transmises aux banques de données nationales (INPN/MNHN), régionales (CBNB, faune Bretagne) et locales (PNR GM)</p> <p>Il faut noter que des inventaires participatifs de certains milieux (chênes têtards, landes, mares, vergers, ...) sont menés par le PNR GM ou pour les prairies anciennes par la Chambre d'agriculture du Morbihan.</p> <p>Porteur de projet Commune</p> <p>Partenaires sollicités PNR GM, Université Bretagne sud, ONF, GMVA, OFB, ONF, Lycée agricole de Kerplouz, Etablissements scolaires elvinois, Centre de loisirs, ...</p> <p>Associations : Eco-Nature Elven, Patrimoine Elven Lanvaux, Focale Elvinoise, Cyclo-tourisme, La gaule vannetaise, Bretagne vivante, GMB, GRETIA,</p> <p>Mise en œuvre Chaque année des espèces prioritaires seront sélectionnées et traitées dans le cadre « des observateurs de la biodiversité » (par exemple : hirondelles, choucas, hérissons, écureuils, batraciens, mollusques, orchidées, ...)</p> <p>Les observations sont collectées sur « biodiversite@elven.fr » et un coordinateur en fait la synthèse et soumet les résultats à des experts pour validation.</p> | <p>Priorité forte</p> |
| | <p>Actions associées</p> |
| | <p>Indicateurs</p> <p>Nombre d'observateurs</p> <p>Nombre d'observations</p> <p>% d'observations valides</p> |
| | <p>Calendrier</p> <p>Espèces : En cours depuis 2019</p> <p>Habitats : 2022 et 2023</p> |
| <p>Lien avec fiches TVB</p> | |

1.2 Suivre les collisions routières

| | |
|--|---|
| <p>Lors de leurs déplacements, les personnels communaux, particulièrement ceux des services techniques et la police municipale, ont l'occasion de faire des observations sur les animaux percutés par les véhicules routiers (mammifères, oiseaux, reptiles essentiellement). Les cadavres sont soit laissés sur place ou transportés pour être repris par un établissement d'équarrissage.</p> <p>Ces observations permettent de</p> <ul style="list-style-type: none"> Contribuer à une meilleure connaissance de la faune par l'identification de l'espèce, la date et le lieu de la collecte. Permettre de détecter des situations préoccupantes soit du fait des espèces concernées soit la détection de site à haute fréquence de collisions et donc | <p>Priorité Moyenne</p> |
| | <p>Actions associées</p> <p>1.2, 2.3</p> |
| | <p>Indicateurs</p> <p>Nombre d'agents impliqués</p> <p>Nombre d'observations</p> |

| | |
|--|--|
| <p>offrir la possibilité de prendre des mesures appropriées</p> <p>Par ailleurs, des citoyens peuvent apporter aux vétérinaires des animaux sauvages qu'ils ont trouvés blessés notamment à cause de collision avec des véhicules. C'est un supplément d'information utile.</p> <p>Porteur de projet Commune (Agents circulant sur la commune, particulièrement Services techniques et police municipale)</p> <p>Partenaires sollicités Gendarmerie nationale, réseau des observateurs, vétérinaires, DDTM (routes)</p> <p>Mise en œuvre Recenser les collisions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les agents communaux, lors de leurs déplacements sur la commune noteront les cadavres observés et transmettront ces observations (avec espèces et/ou photos), soit au cas par cas soit par récapitulatif mensuel • Des contacts seront établis avec la DDTM pour la RN 165 • Le réseau des observateurs sera également mobilisé pour apporter des données complémentaires • Les vétérinaires seront sensibilisés au signalement d'animaux sauvages qui leur seront apportés blessés. <p>Compiler et synthétiser les données recueillies</p> <p>Localiser les principales zones de collision</p> <p>Préconiser les mesures appropriées sur les zones identifiées</p> | <p>Nombre d'espèces concernées</p> |
| | <p>Calendrier</p> <p>Formation des agents fin 2021 et mise en route 2022</p> |
| | <p>Lien avec fiches TVB</p> |
| <p>1.3 Réaliser un Herbarium communal</p> | |
| <p>L'herbarium est une collection de spécimens végétaux séchés témoignant de l'existence d'une espèce à un stade de sa vie, en divers endroits et à un moment précis de l'histoire humaine. Il constitue alors un patrimoine scientifique et culturel.</p> <p>Il s'agit de développer une dynamique collective qui rassemblerait les habitants de la commune d'Elven et aussi un moyen d'approfondir la connaissance de la flore de la commune.</p> <p>L'Herbarium communal participatif d'Elven a trois objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un outil de découverte et de connaissance de la nature dans un but de conservation de la biodiversité de la Commune d'Elven; Il permettra d'organiser des activités pédagogiques et de loisirs autour des plantes présentes sur la commune La réalisation d'un herbarium communal permettra aux habitants d'Elven de mieux connaître leur la flore qui les entoure permettra à l'ensemble des habitants de mieux appréhender celle-ci, de la protéger, au regard d'améliorer, préserver, maintenir l'état de santé d'une biodiversité présente sur la commune. • Être un outil scientifique au service de la conservation et la gestion écologique du territoire de la commune Les informations seront insérées dans les banques de données sur les espèces et seront utilisables par tous pour la conception d'ouvrage ou l'autorisation d'activités susceptibles d'avoir un impact sur les équilibres écologiques | <p>Priorité</p> <p>Forte</p> <p>Actions associées</p> <p>1.1</p> <p>Indicateurs</p> <p>Nombre de collecteurs de plantes</p> <p>Nombre de planches</p> <p>Nombre d'espèces</p> <p>Calendrier</p> <p>Elaboration fin 2021 et mise en œuvre avril 2022</p> <p>Lien avec fiches TVB</p> |

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Conservatoire du patrimoine naturel (y compris sur les aspects ressources génétiques) au bénéfice des générations futures <p>Des objectifs complémentaires seront pris en considération</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer du lien social dans la ville à travers une thématique commune aux habitants. • Contribuer aux inventaires régionaux, nationaux et mondiaux de la diversité végétale <p>Cet herbier sera public et, dans des conditions à définir, consultable par tous les habitants d'Elven et les organismes publics.</p> <p>Porteur de projet Commune</p> <p>Partenaires sollicités Deux partenaires auront un rôle important : Le Conservatoire national botanique de Brest et l'Association Bretagne vivante (groupe botanique de l'Antenne de Vannes-Auray)</p> <p>D'autres partenaires seront également sollicités, notamment l'Université de Bretagne sud, l'Office Français de la Biodiversité, l'Agence Bretonne de la biodiversité, Chambres départementale et régionale d'agriculture, le Lycée agricole de Kerplouz (Auray), les établissements scolaires (Primaires et secondaires), SMGBO - Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, Agence de l'eau Loire Bretagne, Région Bretagne, Services départementaux de l'Etat, Conseil général du Morbihan, Agglomération GMVA, ...</p> <p>L'association « Focale Elvinoise » (pour les documents photographiques)</p> <p>Mise en œuvre Il est prévu de finaliser le projet pour la fin de 2021 puis rechercher des financements, pour permettre un démarrage du projet mi-2022 et le début des activités en 2023</p> | |
| <p>1.4 Respecter la biodiversité dans l'élaboration du nouvel aménagement foncier, particulièrement en ce qui concerne les haies et le bocage, les landes et les zones humides</p> | |
| <p>La commune a entamé une opération d'aménagement foncier qui arrive au stade de l'enquête publique sur le projet de nouveau parcellaire (fin 2021). Bien qu'il ne s'agisse que d'un regroupement ou réorganisation du plan cadastral, celui-ci peut avoir des incidences sur la biodiversité en raison des travaux connexes.</p> <p>Le projet comportera une étude d'impact sur l'environnement ; Ce projet ne doit pas présenter pas de conséquences néfastes à la biodiversité et ce peut-être une occasion de restauration de milieux propices à la faune et à la flore. Le point le plus crucial concerne les haies et le bocage</p> <p>Porteur de projet Commune</p> <p>Partenaires sollicités Commission communale d'aménagement foncier, Géomètre en charge du dossier, DDTM, Chambre d'agriculture</p> <p>Mise en œuvre Suivi du projet avec l'évaluation des propositions de travaux et contributions écrites lors de l'enquête publique.</p> | <p>Priorité Forte</p> <p>Actions associées</p> <p>Indicateurs Longueurs de haies arasées Longueurs de haies plantées Surface des espaces en bon état de conservation (et % de la commune)</p> |

2. Sensibilisation, pédagogie et formation

2.1 Poursuivre la sensibilisation et l'information du grand public

| | |
|--|----------------------------------|
| <p>La sensibilisation, l'information et l'éducation est une condition essentielle pour que le public soit motivé et concerné par la biodiversité. Ces actions permettent de proposer des temps de pédagogie et d'échanges en direct avec les convaincus, les curieux, des publics ciblés, et de présenter l'importance de la biodiversité aux acteurs du territoire. Le format des activités doit s'adapter au public et au contexte.</p> <p>Porteur de projet Commune</p> <p>Partenaires sollicités Etablissements scolaires, services jeunesse et loisirs de la commune, CMJ, PNRGM, Eco-nature Elven, Bretagne vivante, Ligue pour la Protection de la nature, GMB, GRECIA, animateurs natures, associations naturalistes.</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisations de conférences grand public ou vers des publics spécifiques, notamment lors d'actions menées par la commune ou des thèmes d'actualité • Animations spécifiques pour les scolaires et les centres de loisirs • Mise en place de sorties de nature-découvertes vers sites spécifiques ou des groupes d'espèces • Expositions temporaires ou permanentes, • Jeux • Panneaux d'information • Articles dans le magazine communal et sur le site internet de la commune et les réseaux sociaux • Utilisation du panneau lumineux de la commune pour afficher, chaque semaine, un dessin de « l'animal de la semaine » | <p>Priorité Forte</p> |
| <p>Actions associées</p> | |
| <p>Indicateurs Nombre d'interventions Nombre de participants</p> | |
| <p>Calendrier Tous les ans</p> | |
| <p>Lien avec fiches TVB 1.1.1</p> | |

2.2 Développer la place de la biodiversité dans les événements communaux

| | |
|--|------------------------------------|
| <p>Il s'agit de saisir toutes les occasions pour présenter la biodiversité et son rôle essentiel pour la survie de l'homme en utilisant toutes les opportunités offertes par les événements communaux qu'ils soient organisés par la Commune ou des associations.</p> <p>Porteurs de projet Commune</p> <p>Partenaires sollicités Toutes les associations organisant ou participant à des événements locaux.</p> <p>Mise en œuvre Ces événements peuvent être très variés: il s'agit, par exemple, des Estivales, les pardons, forum des associations, événements liés à la station verte (écotourisme, fête du terroir), ...</p> | <p>Priorité Moyenne</p> |
| <p>Actions associées</p> | |
| <p>Indicateurs</p> | |
| <p>Calendrier</p> | |
| <p>Lien avec fiches TVB</p> | |

2.3 Former les agents communaux sur la biodiversité

| | |
|---|--|
| <p>Les collectivités sont à la fois des propriétaires et gestionnaires d'espaces, ainsi que des relais d'informations auprès des citoyens.</p> <p>En tant que gestionnaires elles ont un rôle à jouer sur la préservation de la biodiversité. Elles sont sollicitées régulièrement par les citoyens sur de nombreuses questions allant de l'abattage d'arbres à des demandes de plus de naturalité. Elles sont aussi soumises à</p> | |
|---|--|

| | |
|---|--|
| <p>la critique de leurs choix de gestion, et notamment celui de la non-gestion.</p> <p>Les interlocuteurs des citoyens peuvent être les élus mais surtout les agents municipaux sur le terrain ou en mairie.</p> <p>Par ailleurs, les agents doivent être en mesure d'évaluer les impacts de leurs activités sur la biodiversité et de prendre des mesures correctives</p> <p>Porteur de projet Commune (DGS)</p> <p>Partenaires sollicités CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), Bretagne vivante, les Syndicats de bassins versants (GBO, EPTV).</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer (par la DGS en liaison avec les ressources humaines) un programme de formation sur les questions relatives à la biodiversité en prenant en compte des priorités définies avec le Conseil municipal. - Mettre en place des cycles de formations qui soit à la fois technique pour une mise en œuvre de nouvelles pratiques, mais aussi théorique afin que les différents interlocuteurs parlent le même langage et délivrent un discours cohérent. <p>Des thèmes spécifiques pourront être pris en compte : <i>Elagage des arbres de bords de route et en ville (date et modalités), pesticides, ravalement, déneigement, gestion des arbres, choix des essences et plantes, animations nature, ...</i></p> | |
|---|--|

2.4 Promouvoir l'arboretum du Hayo

| | |
|--|--|
| <p>Le Bois du Hayo, propriété de GMVA, comporte un arboretum, actuellement peu connu et peu utilisé</p> <p>Il est indispensable de valoriser cet arboretum qui est un outil intéressant pour la découverte des milieux forestiers et qui est situé sur un sentier de randonnées très fréquenté</p> <p>Porteurs de projet Brochure : Commune Signalétique : GMVA</p> <p>Partenaires sollicités Office National des Forêts</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une brochure sur l'arboretum et le bois environnant. Cette brochure sera accessible sur le site internet et complétée par des fiches sur les espèces présentes - Mise en place d'une signalétique d'accès et d'information des arbres présents - Etiqueter quelques arbres de la forêt à proximité de l'arboretum - Améliorer l'entretien de l'arboretum | Priorité Forte |
| | Actions associées |
| | Indicateurs |
| | Calendrier En cours, à finaliser avant l'été |
| | Lien avec fiches TVB |

2.5 Valoriser la Vallée du Kerbiler

| | |
|--|--------------------------|
| <p>La Vallée du Kerbiler, propriété de la commune, a fait l'objet depuis plusieurs années, d'un aménagement destiné à accueillir le public et en faire un cheminement de liaison entre différents quartiers de la commune.</p> <p>C'est ainsi qu'outre l'aménagement des sentiers, il a été développé des cheminements en dur, un système de gestion par éco-pâturage (avec moutons, ânes, chèvres), un rucher, un verger d'espèces traditionnelles. Des osiers ont été plantés et récemment</p> | Priorité Forte |
| | Actions associées |

| | |
|---|--|
| <p>une exposition sur la biodiversité de la commune a été installée.</p> <p>Porteur de projet Commune</p> <p>Partenaires sollicités Eco-nature, Maison familiale rurale de Questembert, GBO, APPMA</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une brochure présentant le site et les ressources naturelles présentes • Panneaux d'information sur la biodiversité de la Commune • Plantations d'arbres (GBO) • Entretien de la rivière • Nouvelle plantation d'osier avec développement d'une activité sur le travail de l'osier • Signalisation des espèces végétales • Création d'un « sentier senteurs et saveurs » • Aménagement de la mare du « théâtre de plein air » pour permettre l'initiation à la nature et l'observation de la vie aquatique • Cabane d'observation des oiseaux • Gestion de la pratique de la pêche (y compris zones de tranquillité) | Indicateurs |
| | Calendrier En cours, sur 3 ans |
| | Lien avec fiches TVB |

2.6 Etudier un projet de CPIE

| | |
|---|-----------------------------|
| <p>Réaliser une étude pour implanter un projet d'un Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) à Elven, permettrait de mieux communiquer auprès des citoyens de la commune mais aussi vers l'extérieur sur les ambitions sérieuses de la ville d'agir de manière favorable envers l'environnement.</p> <p>Un CPIE a pour objectif de coopérer et d'agir au quotidien avec les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire pour un monde plus écologique et solidaire. Il existe, en France un réseau d'environ 80 CPIE qui se coordonnent et échangent leurs expériences.</p> <p>Porteurs de projet Commune d'Elven, GMVA, Association Eco-Nature Elven Territoire de Lanvaux</p> <p>Partenaires sollicités CPIE du Pays de Redon et CPIE de Brocéliande, PNR golfe du Morbihan</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer les statuts de l'association Eco-Nature Elven - Elaborer un projet remplissant les 5 critères préalables à toute démarche de labellisation (se reporter au document de présentation « Label CPIE, mode d'emploi » du site https://www.cpie.fr/uncpie/actu/177084/Le-reseau-CPIE) - Déposer une demande de labellisation à l'UNCPIE | Priorité Moyenne |
| | Actions associées |
| | Indicateurs |
| | Calendrier |
| | Lien avec fiches TVB |

3. Nature en ville et Principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

3.1. Mettre en place une politique communale de l'arbre en ville

| | |
|---|---|
| <p>En ville, l'arbre est souvent le premier lien avec la nature. Il structure le paysage, adoucit l'omniprésence du bitume, améliore la qualité de vie des habitants et participe à la biodiversité.</p> | <p>Priorité Moyenne</p> |
| <p>L'arbre répond à des fonctions écosystémiques, c'est un puit de carbone.</p> | <p>Actions associées</p> |
| <p>Pendant sa croissance, il contribue à la séquestration et à la fixation du CO₂, principal gaz à effet de serre. De plus, la densité de végétation joue un rôle dans la captation des particules fines et peut aussi faire office de barrière sonore et visuelle efficace. Enfin, le phénomène d'évapotranspiration aide au rafraîchissement de l'air ambiant et, par conséquence, entraîne une baisse locale de l'effet d'îlot de chaleur urbain.</p> | <p>Indicateurs</p> |
| <p>Il peut être planté de différentes façons, groupé ou en alignement, qui contribuera à améliorer la connectivité écologique en ville et à relier les différents noyaux de biodiversité entre eux (espaces naturels, parcs et jardins)</p> | <p>Calendrier Sur 5 ans</p> |
| <p>La diversité des essences d'arbre, en favorisant les plus autochtones et les plus attractives pour la faune (produisant graines, baies, pollen, etc...) joue un rôle important en termes de ressources alimentaires, de nidification pour se reproduire, d'un abri pour se protéger des prédateurs ou des intempéries.</p> | <p>Lien avec fiches TVB 4.1.3</p> |
| <p>Il est nécessaire que la Commune soit exemplaire aussi dans le choix des espèces plantées (en privilégiant les essences locales), que pour la gestion des arbres (abattage, suivi sanitaire, dates et modes d'élague).</p> | |
| <p>L'abattage d'un arbre ancien et son remplacement par un jeune sujet n'est pas souhaitable et ne doit intervenir que dans des cas exceptionnels (sécurité réellement avérée, maladie indiscutable)</p> | |
| <p>Enfin, il faudra veiller à la qualité de l'environnement des arbres, notamment prévoir un espace suffisant pour qu'il se développe harmonieusement</p> | |
| <p>Porteur de projet</p> | |
| <p>Commune</p> | |
| <p>Partenaires sollicités</p> | |
| <p>GBO, CRPF, Pépiniéristes, associations naturalistes, Clim'Actions</p> | |
| <p>Mise en œuvre</p> | |
| <p>Une réflexion sera conduite à l'automne 2021 pour prendre en compte cette dimension «l'arbre en ville et ses abords...»</p> | |
| <p>Un cahier des charges sera élaboré, définissant les principes et le choix des essences en fonction des localisations : rues, parcs, zone d'écopâturage, cheminements doux ,...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élus sur le rôle majeur de présence d'arbres en ville (Services écosystémiques) - Réaliser des études pour chaque site de plantation souhaitée (historique des lieux, écologie, pédologie, approche paysagère sociale) - Former les agents communaux à l'importance d'un projet de plantation (choix des essences, gestion, entretien, suivi...) - Mettre en valeur les arbres classés remarquables appartenant uniquement au domaine public (cimetière) - Prise en charge par des groupes de citoyens de certains arbres ou groupe d'arbres - Diffusion de conseils aux habitants sur la plantation et la gestion des arbres - Actions de la police municipale pour le respect de la réglementation sur la coupe des arbres (notamment le PLU) | |

| | | | | | | | | | |
|---|--|-----------------|---------|--------------------------|--------------------|-------------------|-----------------------------|-----------------------------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Définition et mise en œuvre d'un programme de plantations dans la ville par le Conseil municipal (qui devra prendre en considération la participation des habitants) - Mises à disposition de plants à des habitants. | | | | | | | | | |
| 3.2 Promouvoir les jardins familiaux | | | | | | | | | |
| <p>Depuis 2008, des jardins familiaux ont ouvert leurs portes sur la commune d'Elven. Plus d'une vingtaine de parcelles sont proposées aux habitants.</p> <p>Au-delà de l'aspect jardinage, ces espaces sont propices à la détente et aux rencontres. En effet, des personnes de quartiers plus ou moins proches s'y retrouvent, venant seuls ou en famille, et partagent des moments agréables en même temps que conseils pratiques sur la production des légumes, fruits et fleurs.</p> <p>En 2013, 16 jardiniers étaient locataires d'une parcelle. Ceux-ci se sont engagés à les cultiver dans le respect de l'environnement, sans utilisation de produits chimiques et en économisant l'eau.</p> <p>Porteur de projet Commune (CCAS), Association des jardins familiaux</p> <p>Partenaires sollicités Groupe fleurissement embellissement de la Commune, Eureden</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des portes ouvertes des plantations potagères pour les écoles et collèges - Développer des formations sur les techniques de jardinage pour les jardiniers amateurs - Créer une itinérance sur les parcelles | <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr style="background-color: #d9ead3;"> <td style="text-align: center;">Priorité</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Moyenne</td> </tr> <tr style="background-color: #d9ead3;"> <td style="text-align: center;">Actions associées</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Indicateurs</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Calendrier</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Sur 5 ans</td> </tr> <tr style="background-color: #d9ead3;"> <td style="text-align: center;">Lien avec fiches TVB</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"> </td> </tr> </table> | Priorité | Moyenne | Actions associées | Indicateurs | Calendrier | Sur 5 ans | Lien avec fiches TVB | |
| Priorité | | | | | | | | | |
| Moyenne | | | | | | | | | |
| Actions associées | | | | | | | | | |
| Indicateurs | | | | | | | | | |
| Calendrier | | | | | | | | | |
| Sur 5 ans | | | | | | | | | |
| Lien avec fiches TVB | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| 3.3 Préservation et pose de gîtes à martinets et hirondelles sur le bâti communal | | | | | | | | | |
| <p>Les récentes observations montrent une forte diminution des populations d'Hirondelles (rustiques et de fenêtre) ainsi que pour les martinets noirs</p> <p>Il est donc important de mener des actions visant à rétablir les populations, le problème important, outre la diminution des populations d'insectes, est la perturbation des sites de nidification.</p> <p>Porteur de projet Commune</p> <p>Partenaires sollicités Bretagne vivante, Ligue pour la Protection des oiseaux</p> <p>Mise en œuvre Achats de nids artificiels et pose dans des endroits appropriés sur le bâti communal, accords avec des particuliers pour la pose de nichoirs.</p> | <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr style="background-color: #d9ead3;"> <td style="text-align: center;">Priorité</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Faible</td> </tr> <tr style="background-color: #d9ead3;"> <td style="text-align: center;">Actions associées</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Indicateurs</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Calendrier</td> </tr> <tr style="background-color: #d9ead3;"> <td style="text-align: center;">Lien avec fiches TVB</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"> </td> </tr> </table> | Priorité | Faible | Actions associées | Indicateurs | Calendrier | Lien avec fiches TVB | | |
| Priorité | | | | | | | | | |
| Faible | | | | | | | | | |
| Actions associées | | | | | | | | | |
| Indicateurs | | | | | | | | | |
| Calendrier | | | | | | | | | |
| Lien avec fiches TVB | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| 3.4 Encourager les habitants à accueillir la biodiversité chez eux | | | | | | | | | |
| <p>Une des premières causes de l'érosion de la biodiversité est la destruction des habitats souvent liée à l'urbanisation et l'artificialisation des sols.</p> <p>Accueillir la biodiversité chez soi, dans son jardin, au pied des murs, végétaliser davantage son habitat est un premier pas pour son retour.</p> <p>Il est donc nécessaire d'informer, de sensibiliser les habitants en les impliquant localement sur la richesse des organismes vivants qui les entoure et des services que ces derniers peuvent rendre à l'Homme.</p> <p>Laisser la pelouse haute de plusieurs centimètres à certains endroits du jardin, installer des fleurs mellifères, laisser quelques tas de bois dans un coin du jardin, installer des</p> | <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr style="background-color: #d9ead3;"> <td style="text-align: center;">Priorité</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">moyenne</td> </tr> <tr style="background-color: #d9ead3;"> <td style="text-align: center;">Actions associées</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Indicateurs</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Calendrier</td> </tr> <tr style="background-color: #d9ead3;"> <td style="text-align: center;">Lien avec fiches TVB</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"> </td> </tr> </table> | Priorité | moyenne | Actions associées | Indicateurs | Calendrier | Lien avec fiches TVB | | |
| Priorité | | | | | | | | | |
| moyenne | | | | | | | | | |
| Actions associées | | | | | | | | | |
| Indicateurs | | | | | | | | | |
| Calendrier | | | | | | | | | |
| Lien avec fiches TVB | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |

nichoirs, sont des exemples de micro-habitats pour les insectes, les oiseaux, les reptiles et amphibiens, les mammifères. Leur présence améliorera la pollinisation des arbres fruitiers ou autres plantes à fruits et légumes, et pourra apporter de la nourriture autant à l'Homme qu'à la Faune.

Un nouvel écosystème se mettra en place, de nouvelles proies attireront de nouveaux prédateurs et ainsi l'équilibre naturel du milieu pourra être renforcé.

Porteur de projet
Commune

Partenaires sollicités
Associations naturalistes, jardiniers/paysagistes

Mise en œuvre

- Etablir une convention type riverain-commune pour plantation de pied de murs
- Débitumer, offrir ou organiser des trocs de plantes et matériaux
- Proposer des ateliers de sensibilisation sur la biodiversité (ex : les insectes auxiliaires du jardin, construire un nichoir pour oiseaux, etc ...)

Développer des ruchers chez les particuliers et certains équipements municipaux, installations favorisant les insectes (Hôtels pour insectes)

| 3.5 Poursuivre la gestion différenciée des espaces publics | |
|--|-------------------------------|
| <p>La gestion différenciée vise à adapter les pratiques de gestion aux spécificités de chaque espace.</p> <p>Il s'agit d'atteindre un équilibre entre les enjeux environnementaux, économiques, sociaux et culturels.</p> <p>En effet en plus d'être un vecteur de préservation de la biodiversité, elle permet de réduire les coûts de gestion en optimisant moyens humains, matériels et financiers.</p> <p>Celle-ci est déjà mise en place dans le cimetière de la commune. Il faudrait étendre cette pratique dans les espaces verts et les accompagnements de voiries (trottoirs, chemins, bords de routes, etc ...) par des alternatives au désherbage chimique et à la tonte (fauchage raisonnée, paillage, éco-pastoralisme, etc ...)</p> <p>L'exemple d'appliquer une fauche tardive permettra le développement d'une flore spontanée et d'accueillir d'avantages d'espèces diversifiées, pour un écosystème plus riche et donc plus stable (diminution d'attaques massives d'insectes ravageurs ou de développement de maladies), ou comme l'éco-pastoralisme qui est une solution économe en énergie.</p> <p>Porteur de projet</p> | <p>Priorité Forte</p> |
| | Actions associées |
| | Indicateurs |
| | Calendrier En cours |

| | |
|---|--|
| <p>Commune, association Eco-Nature</p> <p>Partenaires</p> <p>Techniciens des espaces verts, associations naturalistes, ...</p> <p>Mise en œuvre</p> <p>Réaliser un diagnostic des espaces définis pour adapter le type de gestion (classification des espaces)</p> <p>Sensibiliser ou former les techniciens aux pratiques alternatives de la gestion différenciée</p> <p>Accompagner les changements des perceptions de la nature (propre/sale) en communiquant auprès du grand public dont les établissements scolaires, centres de loisirs, associations de la commune</p> | <p>Lien avec fiches TVB</p> <p>4.1.1</p> |
| <p>3.6 Réduire la pollution lumineuse (Préserver la trame noire)</p> | |
| <p>L'éclairage nocturne, public ou privé, engendre une perte d'habitats naturels, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces vivant la nuit. A l'instar de la trame verte et bleue (TVB), conçue essentiellement pour les espèces diurnes, il est désormais nécessaire de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en constante progression.</p> <p>Porteur de projet</p> <p>Commune</p> <p>Partenaires</p> <p>Morbihan énergies, PNR GM, OFB, Bretagne vivante, Groupe Mammologie de Bretagne, Réseau des observateurs</p> <p>Mise en œuvre des actions prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude d'une trame noire à l'échelle de la commune (cf cahier des charges recommandé par l'OFB) • Informer les habitants de la commune sur l'intérêt de réduire la pollution lumineuse • Un arrêté municipal sur les conditions de fonctionnement de l'éclairage public • Devenir une commune labellisée « Villes et villages étoilés » par l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement qui récompense les territoires engagés contre la pollution lumineuse | <p>Priorité</p> <p>Faible</p> <p>Actions associées</p> <p>Indicateurs</p> <p>Calendrier</p> <p>Etude sommaire fin 2021-début 2022</p> <p>Arrêté municipal mi-2022</p> <p>Etude et mise en œuvre du plan 2023-2025</p> <p>Labélisation pour 2023 ou 2024</p> <p>Lien avec fiches TVB</p> <p>10</p> |
| <p>3.7 Mettre en œuvre le Principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser)</p> | |
| <p>Le principe ERC (Eviter, réduire, Compenser) a été rendu obligatoire par la Loi de 2016 sur la Biodiversité en ce qui concerne tous les projets soumis à étude d'impact ou étude d'incidence ; Il est recommandé pour tous les autres projets.</p> <p>Il est donc proposé que la Commune, l'ensemble de ses plans, projets, programmes de travaux soient soumis à une évaluation de son impact sur la biodiversité et que le projet soit soumis à la mise en œuvre du Principe ERC, c'est-à-dire d'essayer par tous les moyens d'éviter tout impact négatif sur la biodiversité, ou sinon de réduire son impact. En dernière extrémité, si le projet est absolument indispensable, de compenser cet impact par des mesures appropriées le plus proche possible géographiquement.</p> <p>Ceci sera également une préparation de la commune à la mise en œuvre d'une obligation que le gouvernement a annoncé édicter prochainement qui est « artificialisation 0 » pour tout programme d'une collectivité locale, qui revient à rendre obligatoire des mesures compensatoires pour tout projet entraînant une artificialisation supplémentaire de sols (constructions, voirie, équipement, ...)</p> <p>Porteur de projet</p> | <p>Priorité</p> <p>Forte</p> <p>Actions associées</p> <p>Indicateurs</p> <p>Calendrier</p> <p>Lien avec fiches TVB</p> |

| | |
|--|--|
| <p>Commune</p> <p>Partenaires sollicités</p> <p>Bureaux d'étude, DRAE</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none">- Etablir une liste (par le Conseil municipal) de projets, plans et activités de la commune soumis au principe ERC sans qu'il y ait d'obligations légalesCette liste sera évolutive de façon à mettre en place progressivement le processus- Réaliser une étude d'impact avant validation de tout projet- Evaluer les conséquences du projet sur l'environnement- Proposer des actions pour réduire ou compenser ces impacts- Bilans annuels | |
|--|--|

4 Gestion des milieux humides et aquatiques

4.1 Inventorier les mares, lavoirs, fontaines et réservoirs d'eau artificiels

Les mares, lavoirs, fontaines et autres réservoirs d'eaux artificiels sont des étendues d'eau de faible superficie et de faible profondeur. Si la plupart sont d'origine humaines, certaines mares ont une origine naturelle. Elles sont alimentées par des eaux pluviales ou phréatiques, exercent un rôle tampon au ruissèlement et sont sensibles aux variations météorologiques et peuvent n'être que temporaires.

L'Histoire des mares est liée à celle de l'Homme. La plupart d'entre-elles ont en effet été creusées et entretenues afin de répondre à des besoins en eau liés à divers usages. Les traces les plus anciennes de mares datent du néolithique. Elles répondaient en premier lieu à un **besoin en eau** pour un usage domestique (cuisine, toilette, lessive), un usage lié aux activités artisanales (vannerie, tannage, brassage du cidre, forge...), un usage de loisirs (baignade, pêche) et un usage agricole (irrigation, abreuvoir du bétail, laver les chevaux, vivier à poissons, rouissage du lin ou du chanvre).

D'autres mares ont été **créées indirectement par des activités humaines** telles que les mares formées par l'extraction de matériaux (tourbe, marbre, silex, argile, ...) ou par des trous de bombes.

On estime qu'il ne **reste actuellement que 10% des mares qui existaient sur le territoire national au début du XXème siècle** et que cette raréfaction continue.

Les mares et autres réservoirs d'eau jouent un rôle important pour la préservation de la biodiversité. Elles présentent une **forte variabilité biologique et hydrologique** interannuelle.

Elles sont un refuge pour de nombreuses espèces végétales et, pour la faune, elles constituent des réserves d'eau, ce sont des lieux de repos, d'hivernage et un excellent « garde-manger ».

L'entretien et la gestion des lavoirs et fontaines ne prennent pas en compte le mode de vie des espèces protégées (tritons et grenouilles). Il faut privilégier des périodes d'interventions et des modalités d'entretien moins impactantes.

Une fiche pratique "Entretien raisonné des lavoirs" a été rédigée par la commune de Porspoder pour les agents communaux et à toute personne souhaitant s'investir dans la protection de la biodiversité du lavoir de son quartier. Des sessions pratiques de terrain sont aussi régulièrement organisées.

La réalisation d'un inventaire de ces différents milieux aquatiques permettra de faire un état des lieux, notamment sur la faune et la flore présente, permettant ensuite de prendre des mesures de gestions, de préservations, et de suivis, etc...

Outre leur valeur patrimoniale, elles sont un lieu privilégié pour la découverte de la biodiversité des zones humides et la sensibilisation à l'écologie.

Porteur de projet

Commune, PNR GM

Partenaires

GBO, APPMA, Fédération de pêche, Eaux et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, Réseau des observateurs, Patrimoine Elven Lanvaux, propriétaires privés, ...

Mise en œuvre

- Réaliser un inventaire sur une base participative en s'appuyant sur le système de collecte des informations du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
- Analyser et proposer un programme d'action par un groupe de travail de volontaires

Priorité

Faible

Actions associées

Indicateurs

Calendrier

(coordination avec le programme du PNR GM sur le sujet)

Inventaire : 2022 ou 2023

Lien avec fiches

TVB

5.3

| | |
|---|--------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population au rôle des mares, fontaines, lavoirs et des interventions éventuelles et rédiger une fiche d'assistance sur le modèle de celle de Porspoder adaptée à Elven. | |
| 4.2 Réaliser un suivi piscicole de la vallée de l'Arz et de ses affluents | |
| <p>L'écosystème de la rivière est fragile : les activités humaines qui se développent à proximité du cours d'eau, ou même plus loin, ont souvent un effet néfaste sur son fonctionnement (agriculture, urbanisation, etc...)</p> <p>Dès lors, nos cours d'eau perdent beaucoup de leurs caractéristiques naturelles et de leur diversité biologique qui s'en trouve dégradée et banalisée.</p> <p>La rivière de l'Arz fait environ 66km de long. Elle prend sa source au lieu-dit Talhouet à Plaudren, a 23 affluents référencés. Elle est elle-même un affluent de l'Oust, et donc un sous-affluent de la Vilaine. C'est une rivière au régime soutenu mais fort irrégulière.</p> <p>Cette rivière est classée de bonne qualité dans le cadre de la directive européenne sur la qualité des eaux douces. Elle est fréquentée par de nombreux pêcheurs</p> <p>Au vu de son importance, il est nécessaire d'effectuer un suivi piscicole de l'Arz et de ses affluents permettant ainsi de surveiller la qualité de la rivière.</p> <p>Ces suivis pourront faire l'objet d'un outil d'aide à la décision pour les politiques publiques de gestion des rivières et autres milieux aquatiques.</p> <p>Porteurs de projet GBO, Fédération de pêche, Commune</p> <p>Partenaires sollicités Eaux et Rivières de Bretagne, APPMA</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'étude de suivi piscicole par GBO et la fédération de pêche - Communiquer les résultats de l'étude en vue de sensibiliser les acteurs locaux (élus, agriculteurs, industries agroalimentaires et riverains) de l'impact de leurs activités sur la qualité de l'eau ainsi que de la faune et de la flore vivant dans ce type de milieu. - Créer un matériel pédagogique permettant aux enseignants d'utiliser la rivière comme support d'enseignement. - Réaliser une exposition sur les risques d'atteintes à la qualité de l'eau et aux populations piscicoles | Priorité Forte |
| | Actions associées |
| | Indicateurs |
| | Calendrier 2022-2024 |
| | Lien avec fiches TVB |
| 4.3 Entretenir les cours d'eau | |
| <p>La rivière est un milieu de vie dynamique et varié. Elle se déplace de part et d'autre de ses rives grâce à la force du courant. Ses berges évoluent sans cesse.</p> <p>Le cours d'eau est la représentation type de la trame bleue, utilisée aussi bien par la faune piscicole ou les micro-invertébrés aquatiques que par de nombreux oiseaux liés aux milieux aquatiques, et même comme repère par les oiseaux migrateurs. La végétation des berges et particulièrement les ripisylves, jouent la fonction de trame verte d'accompagnement indispensable.</p> <p>C'est la qualité du milieu et la diversité des micro-habitats qui priment dans la gestion</p> | Priorité Forte |
| | Actions associées |
| | Indicateurs |

| | |
|--|--|
| <p>du cours d'eau.</p> <p>Ainsi, on veillera à la présence de radiers (zones de courant rapide à faible lame d'eau), de mouilles, de bourrelets, d'abris à celle de différents types de berges et de substrats...</p> <p>Porteurs de projet GBO, Fédération de pêche, Commune</p> <p>Partenaires sollicités APPMA, Eaux et Rivières de Bretagne, Agence de l'eau Loire Bretagne, OFB</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les cours d'eau de la commune (cf document bureau d'études aménagement foncier, à consolider avec GBO) - Préparer et adopter un programme de préservation et de renforcement de la rypisylve (strate diversifiée, entretien des arbres et arbustes à ne pas se faire étouffer par la végétation herbacée) - Restaurer au mieux les secteurs dégradés afin de reconnecter des linéaires de berges (talutage, planter des essences diversifiées et adaptés au milieu : aulne, frêne, saules, etc...,) | <p>Calendrier</p> <p>En cours</p> |
| | <p>Lien avec fiches TVB</p> |

5. Gestion des milieux agricoles et forestiers

5.1 Etablir et initier la mise en œuvre d'un plan de conservation de la biodiversité dans le Bois du Helfaut

| | |
|--|---|
| <p>Le Bois du Helfaut est un patrimoine naturel à fort enjeu de conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 habitats à enjeu de conservation : landes humide et lande fraîches, prairies à Molinie, saulaie-boulaie tourbeuse qui sont d'intérêt européen • 3 plantes à enjeu de conservation : Rossolis à feuilles intermédiaires (espèce protégée), Grassette du Portugal et Piment royal (espèces sur le livre rouge de Bretagne) • 4 espèces animales à enjeu de conservation : Bouvreuil pivoine (hivernage, reproduction), Bécasse des bois (migration), Grenouille rousse, Lézard vivipare <p>Les habitats de landes humides et tourbeuses du site sont en mauvais état de conservation en raison de l'embroussaillage et des plantations de conifères. L'amélioration de l'état de ces habitats profiterait aux espèces à enjeu de conservation déjà présentes et permettrait le retour d'autres espèces typiques de ces milieux. Cela nécessite la mise en place d'un programme de restauration dans un premier temps puis d'une gestion adaptée par la suite.</p> <p>D'autre part les bordures de pistes forestières constituent des corridors écologiques et des habitats pour certains invertébrés des landes comme l'Azuré des landes (papillon). Un entretien adapté permettrait de restaurer ce rôle écologique.</p> <p><i>GMVA a fait réaliser une étude sur la zone concernée et des Etudiants de l'Université de Bretagne Sud (pôle de Vannes) ont effectué leur mémoire de Licence sur le bois du Helfaut</i></p> <p>Porteur de projet GMVA</p> <p>Partenaires Commune, ONF, Université Bretagne Sud (pôle de Vannes), Bretagne vivante</p> <p>Mise en œuvre</p> <p>Une étude a été réalisée par le naturaliste Cyril Blond sur 4 secteurs de landes et fourrés humides. Suite à cette étude, plusieurs de ses recommandations seront mises en œuvre en 2022 avec les coupes de bois programmées (en particulier la substitution des résineux par des feuillus, étrépage et suppression des touradons de molinie dans certains secteurs).</p> <p>Une étude complémentaire sera à réaliser sur les autres secteurs. Elle servira de base à définir un plan global de restauration de certains milieux et de mesures de gestion sur l'ensemble du bois ; Le plan de gestion actuel devra être révisé en y incluant un aspect de conservation de la biodiversité en renforçant tout particulièrement</p> <ul style="list-style-type: none"> • La saulaie et boulaie tourbeuse • Les landes humides et tourbeuses • Les landes fraîches et moyennement humides • Les fourrés à piment royal <p>Les mesures prises pour l'entretien des pistes seront poursuivies, notamment la limitation de la tonte à une seule bande sur le centre des chemins.</p> | <p>Priorité</p> <p>Forte</p> <p>Actions associées</p> <p>Indicateurs</p> <p>Calendrier</p> <p>Etude complémentaire 2022</p> <p>Révision du Plan de gestion fin 2022-début 2023</p> <p>Mise en œuvre des actions à réaliser : 2022-2025</p> <p>Lien avec fiches TVB</p> |
|--|---|

| 5.2 Identifier les landes de la commune | |
|---|---|
| <p>Les landes, qu'elles soient humides, tourbeuses ou boisées sont des milieux essentiels pour le maintien de la biodiversité et contribuent au maintien d'espèces de plantes et d'animaux.</p> <p>Ce sont des habitats qui évoluent rapidement vers des boisements ou sont envahies par la fougère aigle en l'absence d'intervention humaines. Il est crucial de pérenniser ces types d'habitats sur la commune.</p> <p>Porteur de projet Commune, PNRGM</p> <p>Partenaires Chambre d'agriculture, Conseil départemental, OFB, DREAL</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les landes humides et boisées de la commune ainsi que leurs propriétaires. - Préparer dossiers pour permettre l'acquisition par le Département dans le cadre de sa politique d'espaces naturels sensibles (financement par la TDENS) lorsqu'il s'avère que ces landes ont un rôle majeur pour la biodiversité - Déterminer, pour chaque type de lande, les mesures de gestion et d'entretien à mettre en place et assurer la diffusion de ces mesures aux propriétaires et exploitants (avec, si nécessaire, une formation) - Expérimenter des protocoles d'entretien entre la commune et les propriétaires ou exploitants et tester l'utilisation des ORE (Obligations Réelles Environnementales) - Mettre en place des actions de restauration et de gestion lorsque cela apparaît nécessaire. | <p>Priorité Moyenne</p> |
| | <p>Actions associées</p> |
| | <p>Indicateurs</p> |
| | <p>Calendrier</p> |
| | <p>Lien avec fiches TVB</p> |
| 5.3 Développer et entretenir les vergers | |
| <p>Le développement et l'entretien des arbres fruitiers existants sur la commune permettront d'identifier les variétés disponibles et ensuite de les développer sur des portes greffes ou arbres existants</p> <p>Porteur de projet Commune, PNRGM</p> <p>Partenaires Association mémoire fruitière du Pays de Vilaine, GBO, Chambre d'agriculture, exploitants agricoles</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les vergers de la commune et les variétés qu'elles abritent - Informer les propriétaires sur l'importance et la conduite des vergers (choix des variétés, plantation, taille et greffage des arbres) et organiser des sessions de formation sur ces différents sujets - Restaurer les vergers identifiés qui sont dégradés. - Promouvoir l'utilisation de variétés anciennes ou traditionnelles et de faciliter l'accès des propriétaires à ces variétés (bourse aux greffons) - Installer des arbres fruitiers en bord de route - Entretien et faire découvrir le verger conservatoire de la commune | <p>Priorité Moyenne</p> |
| | <p>Actions associées</p> |
| | <p>Indicateurs</p> |
| | <p>Calendrier 2022- 2025</p> |
| | <p>Lien avec fiches TVB</p> |

| 5.4 Préserver et valoriser les prairies anciennes | |
|--|--|
| <p>Les milieux ouverts peuvent être d'une grande richesse naturelle, les prairies naturelles pouvant atteindre une diversité végétale proche de 50 espèces/m², dont de nombreuses espèces à enjeux, les orchidées notamment. Cette diversité végétale accueille ensuite nombre d'insectes spécialisés et d'arthropodes, des oiseaux et quelques autres groupes qui trouveront des ressources alimentaires (graines, insectes) et des plantes riches en nectar ainsi qu'un habitat favorable à leur développement.</p> <p>Les prairies anciennes sont en nette diminution depuis plusieurs années avec la disparition des systèmes agro-pastoraux et l'intensification de l'élevage.</p> <p>Porteur de projet Commune</p> <p>Partenaires sollicités</p> <p>Chambre d'agriculture, GMVA, GBO</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et inventorier les prairies anciennes sur la commune. - Diffusion d'informations sur l'importance de ces milieux - Compléments de formation et assistance aux agriculteurs si nécessaire - Varier les périodes de coupe, en prenant en compte les stades de végétations et la faune <ul style="list-style-type: none"> - Floraison : Avril à Juin - Fructification : Mai à Juillet - Période de développement des insectes des prairies : Avril à Aout - Période de nidification au sol : Avril à Juillet - Favoriser l'exportation de la tonte afin de favoriser la biodiversité - Encourager l'éco pastoralisme - Agir pour qu'un agriculteur elvinois soit lauréat du concours « Prairies naturelles » du Concours général agricole - Réaliser une évaluation de la situation au bout de 3 ans | Priorité Forte |
| | Indicateurs |
| | Calendrier |
| | Liens avec fiches TVB |
| 5.5 Maintenir et restaurer les haies et le bocage | |
| <p>Les Haies et le bocage (ensemble continu de haies) abritent une diversité biologique très important et sont un milieu essentiel pour de nombreuses espèces de plantes et d'animaux dont la survie est étroitement liée au maintien de ces milieux</p> <p>Mais outre ce rôle important pour la biodiversité, les haies et le bocage jouent également un rôle crucial pour la pratique de l'agriculture (élevage, culture, maraichage)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la production (limitation de l'évapotranspiration des plantes cultivées, diminution des verses de récoltes, abri du vent et du soleil pour le bétail, productivité des prairies due à l'augmentation de biomasse des vers de terre, mise à l'herbe plus précoce, ...) • Economie d'énergie (abri pour les serres et les bâtiments) • Limitation de l'érosion, recharge des nappes phréatiques et diminution des inondations par ralentissement de la vitesse d'écoulement et meilleure alimentation des nappes phréatiques • Clôtures | Indicateurs Forte |
| | Actions associées |
| | Indicateurs Longueur de haies abattues Longueur de haies plantées |
| | Calendrier Sur 5 ans |

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Abris pour les rapaces (limitation de campagnols et autres micromammifères), insectes pollinisateurs (bourdons) et le gibier • Production de Bois (bois d'œuvre, de chauffage, outils, piquets, ...) • Production de fruits (noisettes, châtaignes, noix, ...) <p>Porteur de projet Commune</p> <p>Partenaires GBO, Chambre d'agriculture, GMVA, Breizh Bocage, PNRGM, Axis conseil (aménagement foncier), agriculteurs, ...</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la sensibilisation des agriculteurs aux rôles et fonctions des haies et du bocage (brise-vent, ombrages, zone tampon d'écoulement d'eau) - Mise en valeur de bonnes pratiques réalisées sur la Commune - Faire appliquer efficacement l'interdiction d'arasement des haies pendant la durée de l'opération d'aménagement foncier - Etablir, en liaison avec le plan d'aménagement foncier, un programme de replantation de haies. - Encourager les propriétaires fonciers (en priorité les agriculteurs) à replanter et restaurer les haies et le bocage. - Formation et assistance pour la plantation et l'entretien des haies - Préparer un programme de soutien à la conservation, l'entretien et la restauration des haies et du bocage (y compris la mutualisation de matériel agricole) et rechercher des financements - Valoriser les cueillettes des arbustes de haies (noisettes, châtaignes, baies, ...) | <p>Lien avec fiches TVB</p> <p>8.3.1</p> |
|--|--|

6. Actions spécifiques

6.1 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

| | |
|---|--|
| <p>La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est devenue un problème très important et fait l'objet d'un début de réglementation communautaire et nationale. Par ailleurs l'Etat a adopté un plan d'action national qui repose principalement sur 2 types d'action : Prévention (information et contrôles) et intervention (éradication et/ou limitation) et qui nécessite des actions locales (pour beaucoup départementales)</p> <p>Les espèces de la commune concernées sont : l'Euphorbe de l'Himalaya, Renouée du Japon, Euphorbe du Gabier, frelon asiatique, laurier palme et dans une moindre mesure le raisin d'Amérique</p> <p>En ce qui concerne le frelon asiatique, l'espèce progresse de manière exponentielle comme sur le reste du territoire breton. L'insecte est considéré comme une menace pour l'abeille domestique, en plus du danger potentiel qu'il représente pour l'homme.</p> <p>Il existe un référent pour la Commune qui vient de décider d'assurer le financement des opérations chez les particuliers (en remplacement de GMVA). La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan assure une coordination départementale des actions.</p> <p>Porteur de projet Commune</p> <p>Partenaires DDTM, FDGDON Morbihan, Syndicat des apiculteurs du Morbihan, GDSA 56, Apiculteurs</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de chantiers participatifs réguliers particulièrement sur l'Euphorbe de l'Himalaya et mise en place d'un système de surveillance et d'intervention si nécessaire. - Poursuite du financement par la Commune et opérations d'information du public en ce qui concerne le piégeage du frelon asiatique | <p>Priorité Forte</p> <p>Actions associées</p> <p>Indicateurs</p> <p>Calendrier</p> <p>Lien avec fiches TVB</p> |
|---|--|

6.2 Expérimenter sur la problématique choucas et cheminées

| | |
|---|---|
| <p>Dans le cadre de la problématique des dégâts de choucas sur les cultures, la Préfecture s'est engagée à réaliser une expérimentation sur l'obturation des cheminées qui servent de lieu de nidification. Cette expérimentation porterait sur 3 couples de communes</p> <p>Il est envisagé que l'une des communes retenues soit Elven</p> <p>Porteur de projet DDTM</p> <p>Partenaires sollicités Université de Rennes, OFB, Couvreur, réseau des observateurs, Bretagne vivante, Ligue pour la Protection des oiseaux</p> <p>Mise en œuvre Un protocole d'expérimentation est en cours de finalisation ; Lorsqu'il sera approuvé, la commune apportera son aide pour le choix des sites d'interventions</p> | <p>Priorité Forte</p> <p>Actions associées</p> <p>Indicateurs</p> <p>Calendrier 2022/2023</p> <p>Liens avec fiches TVB</p> |
|---|---|

| 6.3 Assurer une veille sur les espèces à enjeux et intervenir en cas de nécessité | |
|---|---------------------------|
| <p>L'inventaire et le suivi des populations d'animaux et de plantes permettent de détecter des problèmes particuliers (raréfaction, régression, conflit avec les activités humaines, ..). Dans chaque cas il s'agit de déterminer les causes des variations de populations et d'établir un plan d'action</p> <p>Porteur de projet Commune</p> <p>Partenaires sollicités Réseau des observateurs, Bretagne vivante, Ligue pour la protection des oiseaux, GMB, GRECIA, Universités de Rennes et Vannes, Eaux et rivières de Bretagne, APPMA</p> <p>Mise en œuvre Les deux premières espèces concernées vont être l'escargot de Quimper (qui vient d'être redécouvert sur la commune) et la loutre. Il faudra également intervenir sur les orchidées, les batraciens, l'écureuil roux, l'engoulevent, les chauves-souris,</p> | Priorité Forte |
| | Actions associées |
| | Indicateurs |
| | Calendrier |
| | Lien avec fiches TVB |
| 6.4 Préserver les continuités écologiques et les habitats à enjeux de biodiversité | |
| <p>Il s'agit d'intégrer les trames naturelles dans les documents de planification. Une trame naturelle correspond à l'assemblage des composantes nécessaires à la fonctionnalité d'un réseau écologique assurant toutes les phases de la vie des espèces qui en dépendent. On y trouve les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les réservoirs secondaires. Les trames naturelles sont un outil pour la préservation de la biodiversité.</p> <p>Porteur de projet PNR GM, Commune</p> <p>Partenaires sollicités GMVA,</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur le SCOT de GMVA - Prendre en compte le maintien, voir l'extension, des trames naturelles dans tous les documents de planification, notamment si il survient une révision du PLU | Priorité |
| | Actions associées |
| | Indicateurs |
| | Calendrier |
| | Lien avec fiches TVB |
| 6.5 Gérer la biodiversité dans les carrières | |
| <p>Les carrières sont souvent utilisées par des espèces rares ou menacées pour la nidification, essentiellement des oiseaux (Rapaces, Grand corbeau, hirondelles) Une surveillance est donc nécessaire pour détecter d'éventuels problèmes et prendre des mesures appropriées Un protocole a été signé entre l'Union nationale des Producteurs de Granulat-Bretagne et Bretagne vivante. D'éventuelles actions se feraient dans ce cadre.</p> <p>Porteur de projet Commune</p> <p>Partenaires sollicités UNPG-Bretagne (Union nationale des producteurs de Granulats-Bretagne), Bretagne vivante</p> <p>Mise en œuvre Recenser et suivre l'évolution des espèces présentes et interventions en accord avec les exploitants si cela s'avère nécessaire.</p> | Priorité Faible |
| | Actions associées |
| | Indicateurs |
| | Calendrier |
| | Lien avec fiches TVB |